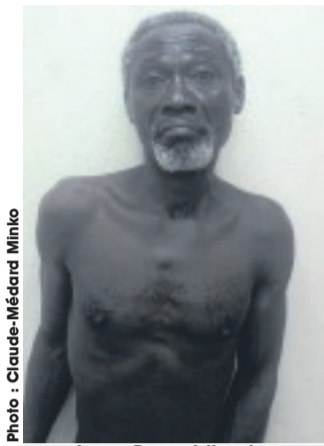


## Découverte macabre au quartier Lekolo à Moanda Un crâne humain retrouvé dans un sac



Le crâne humain retrouvé au quartier Lekoko.



Jean-Pamphile-de-Mbindji le "propriétaire"...



... a été placé sous mandat de dépôt à la prison de Franceville en attendant son procès.

C-M

Moanda/Gabon

**EN** allant chercher du bois de chauffe derrière sa maison, Valérie Mbani, résidant au quartier Lekolo, dans le deuxième arrondissement de la commune de Moanda, était loin d'imaginer qu'elle allait faire une macabre découverte. La sexagénaire est, en effet, tombée sur un crâne humain dissimulé dans un sac de farine. Ledit sac se trouvait dans un amas des débris de planches et de lattes d'une vieille maison détruite, située juste derrière son domicile.

Prise de panique, la vieille dame informe immédiatement son cadet Gaëtan Loubaki qui, à son tour, alerte un agent de la gendarmerie vivant dans le quartier. Les deux hommes accourent aussitôt et retrouvent sur les lieux le curieux colis avec son contenu macabre. Tout porte à croire que le sac a été dissimulé à cet endroit pour être récupéré plus tard par son propriétaire. Les deux hommes, convaincus de ce que l'individu reviendra sur les lieux pour récupérer son "bien", mettent alors en place un stratagème en déplaçant le sac de farine de sa cachette. Ce stratagème fonctionne effectivement,

puisqu'il a permis de prendre en flagrant délit le nommé Jean Pamphile Piébi-de-Mbindji, Gabonais né le 8 septembre 1965 à Okondja, chef-lieu du département de la Sébé-Brikolo dans la province du Haut-Ogooué. En effet, ayant constaté la disparition de son sac là où il l'avait caché, ce dernier se rend immédiatement chez Valérie Mbani, la voisine la plus proche de l'endroit, pour se renseigner. C'est suffisant pour le confondre. Il est aussitôt maîtrisé, puis conduit à la brigade de gendarmerie de Moanda pour les nécessités d'enquête.

**EXISTENCE D'UN MARCHÉ POTENTIEL.** Au cours de l'enquête préliminaire, les Officiers de police judiciaire (OPJ) apprennent que Pamphile Piébi-de-Mbindji est coutumier du fait. Ce qui suppose qu'il exercerait des "activités" de vente d'ossements humains. Entendu sur procès-verbal, l'individu révèle que le crâne humain, à l'origine de ses déboires judiciaires, est celui de son grand-père dont il aurait profané la tombe, quelques jours plus tôt, à Okondja. Et que c'est pendant qu'il cherchait un potentiel « acquéreur » qu'il aurait été démasqué. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de France-

ville, le mis en cause réitère ses aveux au cours de l'audition chez le juge. Il précise avoir même trouvé un "client" qui était prêt à acheter ce crâne humain à un prix oscillant entre 200 000 et 300 000 francs. Malheureusement pour lui, la transaction n'a plus eu lieu, puisque le suspect a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville, en attendant son procès. Pendant ce temps, cette découverte étrange continue d'alimenter les discussions dans le chef-lieu du département de la Lebombi-Leyou, dans la province du Haut-Ogooué.

## Vente illicite des produits pharmaceutiques

### Un suspect en garde à vue à la PJ

Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

**UN** ressortissant nigérian, Onyinye Uzoma Madubuine, 37 ans, a été pris en flagrant délit de détention et de vente illicite de produits pharmaceutiques au marché de Mont-Bouët. Selon les Officiers de police judiciaire (OPJ) chargés de l'enquête, après l'arrestation de cet individu, ils auraient découvert, à son domicile un stock de 400 boîtes de médicaments répartis ainsi qu'il suit : 340 boîtes de produits divers, 10 plaquettes de comprimés de plusieurs qualités, 15 plaquettes de Tramadol, etc. L'arrestation de Onyinye Uzoma Madubuine précèdent-ils aurait été rendue possible grâce aux renseignements fournis par un indic. Le suspect avait comme activité officielle la vente des produits de dératisation. En réalité, ce n'était qu'une couverture pour dissimuler son



Onyinye Uzoma Madubuine dans les locaux de la police judiciaire.



Les produits de dératisation qu'il exposait pour masquer la commercialisation...

activité principale, qui est la commercialisation illicite des produits pharmaceutiques. « Ne peuvent commercialiser les produits pharmaceutiques que les institutions compétentes en la matière. Au Gabon, elles sont bien connues, ce sont les pharmacies. Le problème avec ces produits pharmaceutiques vendus de façon illicite, c'est qu'ils ne suivent pas le circuit normal et sont mal conservés. On trouve aussi des psychotropes dans ces produits. Donc, ils échappent au contrôle de la Direction des médicaments et de la pharma-



... illicite des produits pharmaceutiques.

cie (DMP), institution qui régule le processus d'importation et de distribu-

tion des médicaments dans notre pays », explique un OPJ. Lors de l'interrogatoire, le mis en cause aurait fait des aveux. Après avoir reconnu les faits qui lui sont reprochés, il aurait déclaré aux agents de police qu'il se ravitaillait auprès d'un Camerounais, et qu'il exerce cette activité lucrative depuis six ans. « L'enquête se poursuit aussi bien sur le plan local qu'international, pour la traçabilité des produits incriminés », précise notre informateur. Onyinye Uzoma Madubuine serait présenté devant le parquet de Libreville dans les tout prochains jours précise notre source.

## Faits d'ailleurs

### France : Passé à tabac par ses 4 maîtresses pour infidélité

Quatre jeunes femmes, âgées de 18 à 28 ans, ont comparu en début de semaine devant le tribunal correctionnel de Lyon (France) pour avoir passé à tabac leur amant. La victime, âgée de 27 ans, cumulait les conquêtes d'un soir, les histoires sans lendemain et les maîtresses plus régulières pour assouvir son appétit sexuel. Mais, quatre de ses maîtresses s'en sont aperçues et ont décidé de mener une expédition punitive chez leur amant commun. Le 3 avril dernier, elles se sont rendues à son domicile, et l'ont littéralement passé à tabac. Et elles n'ont pas été de main morte : insultes, menaces avec une paire de ciseaux, coups, vase brisée sur le crâne... l'homme a passé un sale quart d'heure jusqu'à ce que les gendarmes interviennent. La victime a été transportée à l'hôpital où elle s'est vue prescrire 4 jours d'incapacité temporaire de travail. Les quatre assaillantes ont été condamnées à quatre mois de prison avec sursis et 2.000 euros (environ 1.312.000 francs) d'amende.

### Grande-Bretagne : Tabassée parce qu'elle a refusé de faire l'amour avec un homme

Emma Higginson, une touriste britannique, se trouvait en vacances avec ses amis à İcmeler, une station balnéaire située en Turquie. Durant son séjour, la jeune femme, âgée de 35 ans, a rencontré un certain Declan Marshall, 27 ans, également britannique, dans une discothèque de la ville. Comme le jeune homme n'avait pas de lieu où dormir la nuit, Emma a proposé de l'héberger dans l'hôtel où elle résidait avec ses amis. « J'étais dans ma chambre et je me suis endormie. Mais quelques minutes plus tard, il s'est retrouvé dans mon lit. Il voulait qu'on fasse l'amour », explique Emma. Mais, la jeune femme a refusé. Fou de rage, Declan Marshall l'a roué de coups, avant de la laisser pour morte et de prendre la fuite. La victime a été transportée à l'hôpital. Elle est en vie mais, elle souffre des fractures au crâne, à l'œil et à l'orbite. Emma Higginson pourrait rester défigurée. Le suspect a été interpellé et a été placé en garde à vue. Quant à la victime, elle attend d'être rapatriée dans son pays.